

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
 Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
 TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB
 Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 15 / 30638304 / 00 / FR / 001

Réf. client : OTCGEM

Réf. contrat : /

• Vos coordonnées

Ref. : /

• Données d'intervention

Lieu :

Date : 03/01/2019

Effectuée par :

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom :

Adresse : IDEM CP: Commune :

Tél :

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Responsable de l'exécution du travail

Nom :

N° carte d'identité

- Type de local

Unité de travail domestique

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 270 : modification
- Art 271 : périodique
- Art 86

CONCLUSION

- La nouvelle installation est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 03/01/2044 par le même organisme de contrôle. (*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
 Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 24.76 Ohm.
- Isolement général : SUPERIEUR A 20 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	92144452
Index jour :	19512
Protection branchement :	39A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	3x230 V
Courant nominal maximum :	40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	EXVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	4X16 mm ²
Type de prise de terre :	barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	63A/300mA
Nombre de tableaux :	2
Nombre de circuits terminaux :	14
Tableau(x) :	voir annexe(s)
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

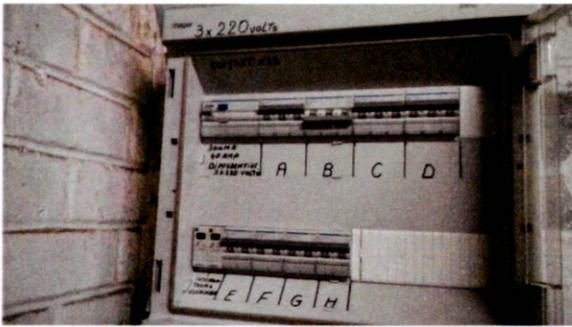
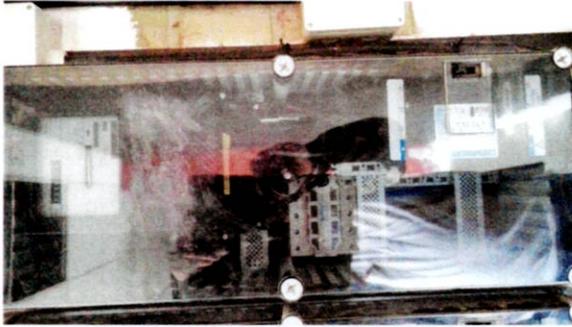
- Nouvelle installation

R -O-F Néant

- Installation existante

R -O-F Néant

AUTRE(S) ANNEXE(S)



15001